

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 4 octobre 2021, à 19 h, qui se tiendra par vidéoconférence, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour le bâtiment situé au 650, 16^e Avenue, sur les lots portant les numéros 1 247 124, 2 133 384 et 2 133 502 partie 1 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre, pour un agrandissement, une marge avant de 3,2 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoie, pour bâtiment public / institutionnel, une marge avant de 4,6 mètres.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant 23:59.59 le 28 septembre 2021, à l'adresse lachinegreffe@montreal.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 13 septembre 2021.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of October 4, 2021, at 7 p.m., to be held by videoconference, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to Règlement numéro 2710 sur le zonage, regarding the immovable located at 650, 16^e Avenue, on lots bearing number 1 247 124, 2 133 384 et 2 133 502 partie 1 of cadastre du Québec.

This exemption would allow a front setback of 3.2 metres for an extension, despite the fact that the By-law provides for a front setback of 4.6 metres for public/institutional buildings.

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before 23:59.59 on September 28, 2021, to lachinegreffe@montreal.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this September 13, 2021.